



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2026

Présents : 25 Excusés : 2 1 pouvoirs Absents : 0 Votants : 26 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absentes excusées</u> : Mme Stéphanie MICHALET, Mme Annie WALGRAEF (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC). <u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Nicolas CLÉMENCEAU <u>Date de la convocation</u> : 12 mai 2026
Délibération n°260519_19	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Création de deux emplois non permanents d'opérateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour la surveillance de la baignade au plan d'eau du Pont Cornouaille</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil que depuis l'été 2019, l'aménagement du plan d'eau permet de proposer une baignade surveillée en juillet et août, pendant la durée des vacances scolaires.

Il est dès lors nécessaire, pour encadrer cette activité dans le respect de la réglementation, de recruter deux agents contractuels pour assurer la surveillance de la baignade sur le site.

Madame le Maire propose, de recruter deux BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) à temps complet.

Après avoir entendu cet exposé,

***Sur proposition de Madame le Maire,
Vu le Code général de la fonction publique ;***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **DÉCIDE** la création à compter du 4 juillet 2026 de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'opérateur des activités physiques et sportives relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet ;

► **DIT** que ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois et 27 jours allant du 4 juillet 2026 au 30 août 2026 inclus ;

- **DIT** que les candidats retenus devront justifier de la possession du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), de la formation Premiers secours en équipe de niveau 1 et des formations de recyclage obligatoires ;
- **DIT** que la rémunération des agents sera calculée au maximum sur le dernier échelon du grade de recrutement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Nicolas CLÉMENCEAU
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

